



Bilan

Epreuve EPS du CRPE «rénové»

première session, juillet 2014

Rappel des évolutions par rapport à l'épreuve précédente

L'épreuve EPS est maintenant obligatoire, intégrée à l'oral 2, avec un couplage EPS et connaissance du système éducatif, et comporte un temps de préparation de 3 heures. Elle compte 40 points sur 100 (système éducatif : 60/100). Elle consiste en un exposé (10mn) suivi d'un entretien (20mn) dont le principe n'est pas totalement nouveau, puisque déjà utilisé dans les années 1990-2000. Elle « permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'EPS, ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. Le, la candidat-e doit traiter un sujet qui se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle ».

Les « nouveautés » sont les suivantes :

- durée de l'entretien : 20 mn (2x plus long qu'auparavant)*
- épreuve physique supprimée et « remplacée » par un « questionnaire sur les pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer »*
- référence explicite à l'éducation à la santé*
- possibilité d'1 sujet présenté sous forme de support vidéo*

Deux sujets zéro ont été publiés en sept. 2013

Exemple : « Dans une classe de CM2, vous avez prévu d'organiser, en EPS, un cycle de jeux collectifs. L'an passé, vos élèves avaient participé à une rencontre sportive au cours de laquelle vous aviez constaté leur difficulté à s'organiser dans leur jeu d'équipe. A partir d'un jeu collectif que vous préciserez, décrivez une programmation de 3 séances ayant pour objectif la prise de conscience du rôle d'attaquant, du rôle de défenseur et la notion de démarquage. »

Ce bilan a été établi à partir de données recueillies auprès des formateurs et formatrices et des jurys (CPD et CPC EPS). Nous avons reçu des renseignements relatifs au choix d'APSA pour 25 académies, et des avis sur les épreuves elles-mêmes pour 14 académies.

Nous remercions les collègues pour leur contribution.

Appréciation globale

L'épreuve telle qu'elle est définie a été globalement appréciée, notamment la durée de l'entretien qui permet de mieux évaluer le ou la candidat-e.

Cependant la suppression de l'épreuve physique est très regrettée parce qu'elle a - ipso facto - entraîné la suppression de la quasi-totalité des ateliers de pratique physique proposés aux étudiant-es dans les ESPE.

Ce bilan met en évidence un certain nombre de problèmes qu'il convient de régler dès la rentrée 2014-15 pour que cette épreuve soit la plus fructueuse possible pour le court terme (année de fonctionnaire-stagiaire) et le long terme.

L'ensemble de nos remarques tient compte du fait qu'il y a une année de formation en M2, même si les horaires sont limités. Nous rappelons également que le temps de formation en Master1 est différent selon les ESPE (de 30h à 60h).

Un programme au départ non limité et connu trop tardivement

Le décret sur le CRPE fait référence à la totalité des programmes primaire. Ce qui en EPS renvoie à environ 25 activités physiques, sportives et artistiques (APSA) possibles à programmer. Lors de précédentes sessions de concours, un programme limité avait été proposé (4 APSA : natation, danse, jeux et sports collectifs, activités athlétiques).

En [février 13](#), le MEN avait donné un accord oral favorable et étudiait les APSA qui seraient évaluées, mais il a fallu attendre [mars 14](#) pour qu'un programme limité à 4 APSA soit recommandé aux recteurs, qui avaient de leur côté commencé à travailler sur d'autres bases (allant de 4 à 12 APSA) et parfois en inter-académique, avec notamment 2 grands « groupements » d'académies (des sujets communs pour Paris-Créteil-Versailles + La Réunion ; et l'académie de Rennes préparant les sujets pour Rennes-Caen-Nantes-Limoges-Poitiers-Bordeaux-Orléans).

Au final, une grande disparité : huit académies ont proposé 4 APSA ; deux ont interrogé à partir de 4 compétences (choix de l'APSA par le candidat) ; une académie à 4 APSA, sans limitation pour la maternelle ; douze à 6 APSA (les deux grands groupements d'académies) ; une à 7 APSA (avec vidéo, Lille) ; une à 8 APSA (avec les 70 sujets connus à l'avance sur le Web, Nice).

Un manque de concertation criant entre rectorat-ESPE-Présidence de jury

Malgré de nombreuses demandes (y compris des pétitions d'étudiants), cette première année a été caractérisée par un manque de concertation inédit et contre-productif.

Deux rectorats seulement ont donné des renseignements précis sur les APSA dès le mois d'octobre. La plupart des ESPE n'ont eu que des informations tardives et certaines aucune information avant le concours, comme si « l'employeur » affichait une forme de mépris pour la formation et se moquait au bout du compte de ses effets sur les apprentissages des élèves.

Du côté des jurys, certains CPD, habituellement associés, ont totalement été tenus à l'écart, notamment dans les académies où les sujets étaient produits par une autre académie. Cela s'est traduit par une ignorance ou sous-estimation des situations locales (sujets élaborés sans tenir compte de la disparité des horaires de formation - qui peuvent aller du simple au double - ou des APSA étudiées dans l'ESPE), et a obligé à des régulations de dernière minute dans de mauvaises conditions.

A noter également que certains recteurs ont interdit que les formateurs assistent aux épreuves, alors que celles-ci sont publiques. Comment alors préparer les candidat-es sans connaître les attendus de l'épreuve ? !

Contenu de l'épreuve

Globalement l'épreuve est appréciée, notamment la

durée augmentée de l'entretien. *Une académie note cependant que « cet allongement n'a pas permis un approfondissement sur les questions posées. Les questions sont de même nature qu'auparavant, simplement elles sont plus nombreuses (peu ou pas de justifications théoriques des propositions, aspects didactiques superficiels, questionnement sur la pratique personnelle indigent voire oublié) ».* Remarque qui pose essentiellement la question de la formation et de la qualification des jurys.

Les questions sont en relation avec le sujet traité, et peuvent être élargies à d'autres APSA, avec des questions habituelles en EPS sur la sécurité, les intervenants extérieurs, l'évaluation, l'échauffement la relation langage et EPS, la relation aux parents d'élèves, les valeurs de la République et EPS. A noter qu'il y a eu des questions très professionnelles (organisation/gestion de la classe) alors même que le ou la candidate n'a pas encore enseigné en réelle responsabilité. Paradoxalement, il y a très peu de questions sur ce qu'elles/ils ont vu et analysé en stage. Des jurys ont interdit aux candidat-es de montrer leurs schémas conçus pendant la préparation, alors que c'est un mode de communication indispensable en EPS et une compétence enseignante importante.

Le questionnement sur la pratique physique n'a pas été effectif, loin de là. Sur 14 académies, une seule a posé la question systématiquement, beaucoup ne l'ont fait qu'épisodiquement voire pas du tout. Or, ce questionnement est déterminant pour que le ou la candidate mette en relation sa propre pratique (ou absence de pratique) et les conséquences sur son futur enseignement. Des ESPE font l'effort de consacrer une part de l'enseignement de master 1 en liaison à cette pratique physique, sans questionnement spécifique au CRPE, cet aspect apparaît comme négligeable et risque de totalement disparaître, au risque d'amputer cruellement la formation à l'enseignement de l'EPS. (Serait-il concevable de ne pas faire de maths quand on apprend à enseigner les maths, des pratiques artistiques quand on apprend à enseigner les arts, etc. ?)

La référence à la santé a été diversement prise en compte, soit intégrée dans le questionnement (majoritaire) soit avec une question systématique (2 académies). 1 académie a négligé cette question.

La possibilité d'un support vidéo n'a été utilisée qu'à Lille, rien de surprenant vu les délais de mise en œuvre.

L'épreuve EPS aurait dû se traduire par une note spécifique d'EPS de 40/100. Or, les étudiants n'ont reçu qu'une note globale sur 100, avec 2 conséquences : **1)** cela autorise le jury à ne pas évaluer spécifiquement chacune des 2 épreuves constituant l'oral2. **2)** cela met l'étudiant dans l'impossibilité d'évaluer leur prestation en EPS et celle sur le système éducatif. En cas d'échec, comment se re-préparer en connaissance de cause ?

La quantité d'APSA révèle des attentes différentes selon les académies

Le débat s'est focalisé sur la quantité et la disparité des APSA. La disparité pourrait ne pas être un problème en soi, mais il y a de nombreux étudiant-es qui préparent le CRPE en province et passent le concours en région parisienne. La quantité d'APSA retenues, couplée à des formes de questionnements très divers, révèle, quant à elle, des attentes différentes des académies et/ou des jurys en terme de compétences d'enseignants. Une clarification et des jurys formés en EPS permettraient de mieux orientés les choix de formation.

Nous avons répertorié 4 à 5 types de questionnements, avec des disparités possibles à l'intérieur même d'une académie, ce qui ne facilite pas la tâche des candidat-es :

Des sujets sur les enjeux institutionnels, qui minimisent les contenus liés aux APSA et aux apprentissages effectifs des élèves (liaison CM2-6è, cohésion sociale...)

Exemple : « vous menez une activité danse dans votre classe de GS pour favoriser le lien GS/CP ; vous présenterez l'unité d'apprentissage et/ou une séance particulière qui permettra de présenter en quoi une rencontre de ce type permet de favoriser la liaison GS/CP » Ce type de sujet ne se centre pas sur les contenus d'enseignement tels que formulés dans les sujets zéro. Ils sont effectivement compatibles avec l'étude superficielle d'un grand nombre d'APSA, la non spécialisation des jurys, et l'absence de différenciation dans la notation entre les deux épreuves.

Des sujets portant sur la motricité ou des comportements observables

Ceux-ci sont très exigeants au plan didactique mais ne permettent pas d'avoir une approche articulée des enjeux, des contenus et de la démarche d'apprentissage.

- Des sujets sur un thème « Une progression sur l'immersion en CP », « le verbe tourner en gym en CE1 » demandant des connaissances didactiques intéressantes mais aussi une formulation du (ou des) problème(s) par le ou la candidate, ce qui est loin d'être évident à cette étape du cursus.

- Des sujets portant sur l'identification de comportements observables (sur vidéo) avec hypothèse et argumentation des choix opérés par l'enseignant et propositions de remédiation dans la séance suivante. Sujets intéressants (inspirés de l'épreuve de la leçon du CA-PEPS) qui s'approchent des conditions réelles de conception de séance d'EPS, mais qui ne permettent pas - lorsqu'ils portent sur 6 ou 7 APSA - l'extension d'une réflexion à l'échelle d'une unité d'apprentissage

(enjeux, sens, rôles sociaux, etc. qui concourent fortement aux apprentissages en primaire).

Des sujets sur les compétences aux formulations très larges

Exemple : « proposez une progression pour le cycle 2, visant le développement de la compétence X ou Y) ou bien (proposez une situation pour le cycle 3 visant le développement de la compétence X ou Y).

Ces sujets très larges, pour lesquels le candidat choisit l'APSA, supposaient de sa part de pouvoir décrire les principaux obstacles auxquels sont confrontés les élèves dans l'APSA qu'ils choisissaient, de faire des hypothèses différenciant des niveaux de réponses à ces problèmes et de construire en cohérence soit une progression, soit une situation selon la formulation de la question. C'est intéressant à deux conditions :

- Avoir des CPD EPS dans les jurys pour éviter les confusions entre cycle d'APSA et cycle 1, 2, 3 (qui n'existent plus depuis 2008 !) et entre compétences et APSA (pour les jurys : 4 compétences = 4 APSA !)

- Pouvoir préparer en connaissance de cause les étudiants, et donc connaître les modalités de l'épreuve dès début septembre.

Des sujets demandant de proposer des situations ou progressions en fonction d'un problème constaté (correspondant aux sujets zéro)

Exemple : « vous avez en charge une classe de CM2 qui ont déjà participé à une course longue lors d'une rencontre. Vous avez pu constater lors de cette rencontre qu'ils avaient des difficultés à gérer leur allure, proposer une progression les amenant à travailler sur ce point ».

Exemple : « Les élèves ont déjà fait une séquence de jeux collectifs en CP où ils ont appris à conserver la balle collectivement, vous proposerez une progression permettant aux élèves de CE1 de se déplacer vers la cible, et de marquer »

Les étudiants ont à créer des situations, des séquences ou des progressions pour faire évoluer une réponse motrice, ce qui nécessite des connaissances didactiques importantes. Puis ils sont interrogés sur la mise en œuvre concrète qui nécessite d'autres connaissances (gestion de classe - connaissance des différents niveaux d'enseignement). Ces questionnements sont intéressants et exigeants. Ils nécessitent de formuler des hypothèses sur les problèmes des élèves, de mettre en relation enjeux/contenus/démarche. Cette exigence n'est cependant compatible qu'avec un programme limité de 4 APSA, définies en début d'année, et un jury formé en EPS.

Mettre en relation nombre d'APSA, questionnements du jury et formation des jurys

Les constats précédents posent une question de fond : qu'attendons-nous des candidat-es à cette étape du cursus ? Notre demande récurrente de limitation du

nombre d'APSA n'est en aucun cas une adaptation aux faibles horaires de formation (même s'ils sont dérisoires dans certains endroits). Elle correspond à la volonté de recruter des candidat-es qui doivent, selon nous, intégrer les outils théoriques nécessaires pour enseigner l'EPS (et pas seulement tenir un discours sur l'EPS qui ne peut que les amener, à terme, à la déléguer à des intervenants extérieurs), en maîtrisant à la fois les enjeux (santé, sécurité, enseignement moral et civique, égalité filles-garçons, etc.), les contenus (identifier ce qu'il y a à enseigner/apprendre) et la démarche d'enseignement (observer les comportements d'élèves, proposer une ou des situations adaptées et signifiantes, resituer la séance ou la situation dans une unité d'apprentissage ; proposer des remédiations pour que les élèves progressent, prendre en compte ce qui concourt à l'optimisation des apprentissages (rôles sociaux notamment) et le lien éventuel avec d'autres enseignements (langage oral notamment). A cette étape, les questions concrètes de mises en œuvre ne sont cependant pas possibles puisqu'ils n'ont jamais enseigné.

Pour atteindre ces objectifs, le programme doit être obligatoirement limité, et connu le plus tôt possible. Bien sûr, un-e fonctionnaire-stagiaire peut être amené-e à enseigner d'autres APSA que celles étudiées en M1, mais avoir étudié quelques APSA dans toutes les dimensions nécessaires à l'enseignement/apprentissage donne un cadre qui permet d'appréhender d'autres APSA non traitées en M1. De plus, la formation n'est pas terminée, des UE de M2 peuvent venir compléter ce programme (et nous rappelons que nous demandons des compléments de formation initiale jusqu'en T1).

En conclusion, tout plaide pour un meilleur cadrage (nombre d'APSA limité, attendus de l'épreuve), connu dès septembre pour être pris en compte dans les formations, avec une meilleure concertation rectorat-ESPE dès le début de l'année scolaire.

Les demandes concrètes du SNEP-FSU sont les suivantes :

Pour l'épreuve elle-même

Un programme limité à 4 APSA, décidé au plan national (ou au plan académique), mais très tôt dans l'année.

Une précision des attendus de l'épreuve : le/la candidate doit être capable de comprendre les grands enjeux de l'EPS (réussite de tous, accès à la culture, santé, égalité filles-garçons, langage, sécurité...) et de les relier concrètement à des contenus d'enseignement. Il/elle doit être capable de repérer les grandes étapes d'apprentissage, proposer une situation qui intègre la question de la construction du sens par l'élève, sa réflexion sur l'action, les rôles sociaux, l'évaluation des apprentissages. Il/elle doit connaître l'existence de l'USEP. Des questions précises sur le handicap, sur les partenariats sont prématurées à cette étape.

Une question obligatoire sur la pratique physique et/ou pratique d'encadrement de ou de la candidate (ce qu'il/elle en retire pour lui/elle-même et son enseignement).

Une note d'EPS sur 40 distincte de la note sur l'épreuve du système éducatif.

Pour les jurys

La participation d'un CPD EPS à la conception des épreuves par académie, une co-responsabilité de l'épreuve avec l'inspection.

La présence d'au moins un jury spécialiste (CPD ou CPC) à l'épreuve.

Une formation des jurys sur les attendus de l'épreuve.

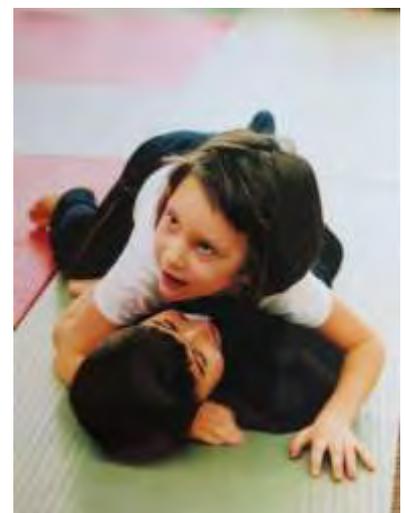
Demande de concertation

Une concertation locale entre formateurs de l'ESPE, président de jury et rectorat dès septembre.

Un groupe de suivi national du CRPE en lien avec le comité de suivi des ESPE et la DGRH.

Nous rappelons que nous demandons une augmentation des horaires pour atteindre minimum 60h partout, et un développement de la pratique physique dans les ESPE.

(voir l'annexe : état des lieux des APSA retenues par 25 académies)



CRPE - épreuves EPS juillet 2014

| | Février 2014 | Mai 2014 |
|----------------------|---|---|
| Aix-Marseille | Pas d'information | |
| Amiens | | 4 groupes d'APSA : activités athlétiques ; activités d'expression ; jeux et/ou sports collectifs et traditionnels ; activités aquatiques et natation |
| Besançon | Pas d'information | 4 APSA : activités athlétiques (sauts, lancers, courses), activités aquatiques, jeux et sports collectifs, danse. |
| Bordeaux | Pas d'information | Pas de programmes puis annonce de 4 compétences, APSA au choix du candidat, puis contre-ordre en mai (pas de choix d'APSA= stress et protestation), puis à nouveau choix de la compétence à quelques jours des oraux |
| Caen | Pas d'information | 6 APSA : natation, athlé, CO, jeux co ; danse, gym, |
| Clermont | Pas d'information | 6 APSA : jeux collectifs, activités athlétiques, activités d'orientation, natation, activités artistique et gymnique |
| Corse | Pas de réponse | |
| Créteil | 6 groupes d'APSA | 6 APSA: athlé, natation, JSC, danse, gymnastique, combat + élargissement pendant l'entretien |
| Dijon | 7 groupes APSA : Athlé ; Course Orientation ; natation ; Jeux collectifs; jeux de lutte, Danse et activités gymniques | Au dernier moment : 4 APSA |
| Grenoble | 4 APSA : Athlé (jeux et courses de relais), Natation, jeux et sports collectifs, Arts du cirque | 4 APSA : Précisions sur l'interrogation : http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/IMG/pdf/crpe_2014/Rponses_aux_questions.pdf |
| Lille | Pas d'information | Epreuve sur vidéo 7 APSA (natation, lutte, jeux sportifs collectifs, parcours de motricité, athlétisme, danse, gymnastique) |
| Limoges | Pas d'information | 6 APSA : athlé, gym, natation, sports-co, danse et orientation |
| Lyon | 6 groupes d'APSA : Athlé gymnastique, natation, jeux d'opposition, jeux et sports collectifs, danse | 4 APSA à 15 jours des épreuves : danse - athlétisme (course et saut) jeux et sports collectifs - natation |
| Montpellier | 4 APSA, Athlé (courses) ; Natation ; Danse ; Sports co (HB) ; Pas de limitation pour la maternelle | 4 APSA, Athlé (courses) ; Natation ; Danse ; Sports co (HB) ; Pas de limitation pour la maternelle |
| Nancy-Metz | 8 APSA : athlé, natation ; course d'orientation ; jeux et sports co, jeux d'opposition, | |

| | | |
|----------------------|---|---|
| | badminton ; danse, gym, . | |
| Nantes | Toutes les APSA possibles du programme | 6 APSA : natation, athlé, CO, jeux co ; danse, gym, |
| Nice | 7 APSA : Natation ; Athlétisme ; Gym; CO ; Jeux et sports collectifs ; Danse ; Lutte | 7 APSA : Athlé/Natation/Jeux et Sports collectifs/Course d'orientation/Danse/Lutte/Gym. Les 77 sujets EPS du concours étaient en ligne http://www2.ac-nice.fr/cid77276/liste-des-sujets-eps.html |
| Orléans-Tours | Toutes les APSA possibles du programme | 6 APSA : athlé, gym, natation, sports-co, danse et orientation |
| Paris | Pas d'information | 6 APSA: athlé, natation, JSC, danse, gymnastique, combat + élargissement pendant l'entretien |
| Poitiers | | 6 APSA : natation, athlé, CO, jeux co ; danse, gym, |
| Reims | Pas d'information | 6 APSA, aucune information avant le concours malgré des demandes répétées |
| Rennes | Pas d'information. | 6 APSA : natation, athlé, CO, jeux co ; danse, gym |
| Rouen | Toutes les APSA possibles du programme | 1 APSA par compétences (APSA non encore connue) |
| Strasbourg | 8 groupes d'APSA : athlé, natation, C.O, jeux/sports co, jeux d'opposition, badminton ; danse, gym, | 4 APSA (prévenu seulement quelques jours avant !) |
| Toulouse | Toutes les APSA du programme primaire | 4 APSA : athlé, natation, lutte, danse |
| Versailles | Pas d'information | 6 APSA: athlé, natation, JSC, danse, gymnastique, combat + élargissement pendant l'entretien |
| La Réunion | Pas d'information | 6 APSA: athlé, natation, JSC, danse, gymnastique, combat + élargissement pendant l'entretien |
| Martinique | Pas d'information | |
| Guadeloupe | Pas d'information | |
| Guyane | | 4 APSA |

Bilan : sur 30 académies : (25 renseignées)

8 académies à 4 APSA

2 académies : interrogation à partir de compétences (choix de l'APSA au choix du candidat)

1 académie à 4 APSA + maternelle sans limitation

12 académies à 6 APSA (2 gros groupements : 1 (Paris, Créteil, Versailles, La Réunion) ; 2 (Rennes, Caen, Nantes, Limoges, Poitiers, Bordeaux)

1 académie à 7 APSA (vidéo)

1 académie à 8 APSA (sujets connus à l'avance)